



D I R A P

**Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome
de Pontoise-Cormeilles en Vexin**

Association 1901 enregistrée en préfecture du Val d'Oise n°W953001208

Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus

Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site : <http://dirap.org> e mail : dirap@dirap.org

Décembre 2019

Oui au RIP contre la privatisation d'ADP ! Non au Terminal T4 !

EDITO

On ne peut pas accepter le projet de nouveau terminal T4 à Roissy car il implique l'augmentation de 38% du nombre de survols commerciaux sur le territoire et une atteinte supplémentaire à la santé des populations : augmentation du bruit, déversement de particules fines et d'oxydes d'azote nocifs.

Le projet est en contradiction avec les engagements de la France contre le changement climatique, avec l'augmentation des émissions de CO2.

Il faut empêcher la privatisation d'ADP car elle laisserait les intérêts économiques des actionnaires privés commander le développement de l'activité au mépris de la santé des populations, aussi bien pour Roissy/CDG que pour l'aviation d'affaire à Pontoise/Cormeilles en Vexin.

Il faut soutenir le Référendum d'Initiative Partagée contre la privatisation d'ADP avant le 12 mars 2020 !

Des parlementaires ont obtenu la possibilité de passer par un référendum d'initiative partagée (RIP) concernant la privatisation d'ADP. Pour obtenir le RIP il faut les soutiens de 4,7 millions de personnes.

Début décembre, le chiffre d'un million de soutiens est atteint ! C'est déjà un résultat remarquable mais très insuffisant pour permettre d'obtenir un référendum sur le sujet.

Nous avons jusqu'au 12 mars 2020 pour agir afin d'augmenter le nombre de soutiens.

Que chacun d'entre vous, déjà signataire ou non, décide de convaincre quatre de ses proches, amis, relations et nous atteindrons tous ensemble notre objectif.

Comment agir ?

Deux possibilités principales vous sont offertes

- en utilisant le lien suivant :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

- en procédant par une démarche « papier ». Dans ce cas se rendre dans la mairie de la commune la plus peuplée du canton (liste publiée par chaque préfet). **Pour le Vexin c'est PONTOISE ou CERGY.** S'adresser à un agent de la mairie en charge de cette tâche. Vous aurez à remplir un document papier, lequel sera saisi puis envoyé via Internet par la mairie, vous aurez un récépissé de cette saisie.

Quel que soit le choix fait

- se munir de la carte d'électeur et d'une pièce d'identité

- saisir l'ensemble de vos coordonnées personnelles qui doivent être **exactement libellées comme sur votre carte d'électeur** (Majuscules comprises, totalité des prénoms sans virgule entre)

- conserver en fin de procédure le récépissé de dépôt de soutien et éventuellement vérifier cinq jours après que vous figurez bien dans la liste des soutiens (donnée individuelle sur le site internet).

Cette démarche rapide à réaliser est fondamentale pour protéger notre environnement, la santé des populations survolées et l'intérêt des français.

Pourquoi agir ?

- S'il y a privatisation **la marche arrière sera impossible** ! Comme dans le cas de la privatisation des concessions d'autoroutes.
- Pour empêcher la main mise par une société à capitaux étrangers, comme pour Toulouse/Blagnac, qui **développera l'activité selon son bon vouloir**, selon l'intérêt financier **sans scrupule pour la santé des populations et l'environnement**.
- Privatiser ADP, ce serait également privatiser **l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin**, avec le risque de développer l'aviation d'affaire. Son PDG l'a bien rappelé.
- **La seule solution** pour éviter tout cela, c'est **que l'Etat Français reste majoritaire** au capital d'ADP.

Il faut dire Non au projet de Terminal T4 (enquête publique juin 2020) !

Le TERMINAL 4, projet d'extension de Roissy, ce serait :

- **Une augmentation de plus de 500 vols par jour soit 38% d'avions en plus**, c'est-à-dire le trafic d'Orly ajouté à celui de Roissy !
- **Une pollution sonore dramatique pour nos vies et notre santé**. Le bruit provoque des troubles du sommeil, du stress, des troubles de l'apprentissage chez les enfants, des maladies cardiovasculaires... Les franciliens perdent déjà jusqu'à 3 ans de vie en bonne santé sous les couloirs aériens ! (étude Bruitparif 2019)
- **Une aggravation de la pollution chimique** : +30 % d'oxydes d'azote (NOx) et +11 % de particules fines alors que les émissions de NOx liées à l'aéroport de Roissy pèsent déjà autant que celles de 2,6 périphériques parisiens ! (source Airparif)
- **Une augmentation inacceptable des émissions de CO2** : 15 millions de tonnes d'équivalent CO2 en plus, ce qui serait incompatible avec les engagements climatiques de la France : le pays ne doit pas émettre plus de 80 millions de tonnes en 2050. (source : Direction Générale de l'Energie et du Climat).

Ajoutons enfin que lors de l'incendie de 6000 T de produits hydrocarbures à Lubrizol (Rouen), beaucoup se sont émus des pollutions (suies, NOx) subies par les populations. **La quantité de kérosène brûlée au-dessus des populations riveraines de Roissy c'est 800 T par jour soit « un Lubrizol » par semaine !** avec son cortège de pollutions du quotidien.



Une proposition des associations : le pilotage de l'emport des avions.

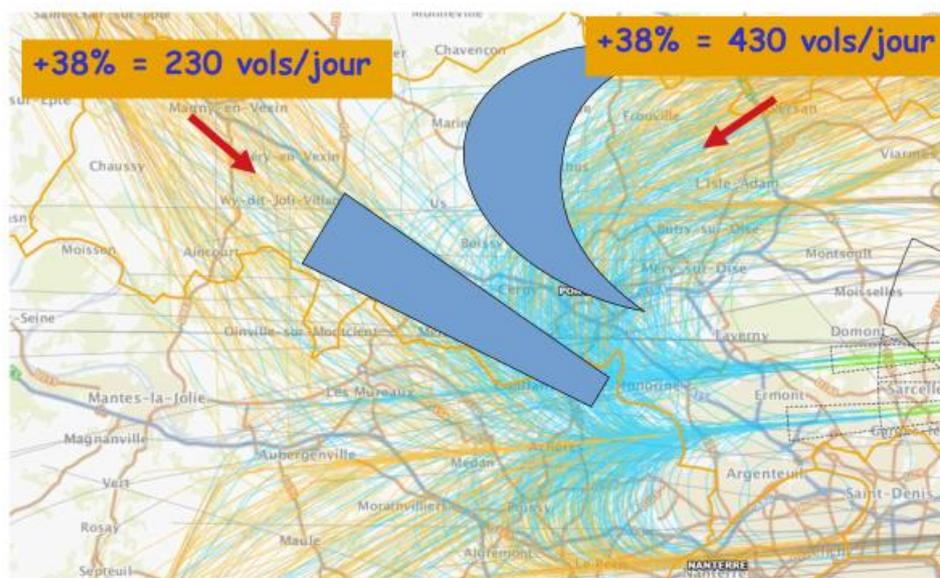
Les associations regroupées dans le collectif G.A.R.E. ont proposé que l'activité de Roissy soit maîtrisée en mettant en place les dispositions réglementaires et financières pour augmenter progressivement le nombre de passagers par avion (emport).

Le trafic d'appareils pourrait rester limité à l'actuel (voire réduit) tout en permettant un accroissement important du nombre de passagers. On permettrait ainsi un développement économique en limitant l'impact sur la santé des populations.

Cette proposition est actuellement refusée car ADP n'accepte pas de contrainte au développement du trafic !



Terminal T4: 38 % d'avions en plus, y compris sur le Vexin!



**Ensemble refusons ce projet profitable financièrement à quelques-uns au détriment du climat, de notre santé ainsi que de celle de nos enfants.
Mobilisons notre entourage, nos élus ! Refusons ce projet lors de l'enquête publique en juin 2020 !**

Projet d'ADP de développement de l'aviation d'affaire dit « Modification de limite environnementale à 17 tonnes »

La privatisation d'ADP se serait également privatiser l'aérodrome de Pontoise/Corneilles en Vexin. Depuis plusieurs années ADP affiche sa volonté d'augmenter l'aviation d'affaire sur l'aérodrome, avec une demande d'augmenter par arrêté ministériel la masse admissible des avions à 35 tonnes alors qu'elle est limitée actuellement à 17 tonnes. L'Etat étant majoritaire au capital d'ADP, l'opposition des populations relayées par les élus (maires, député, conseillers généraux, conseillers régionaux) a été prise en compte par les Préfets en place. Si ADP est privatisé, l'action politique des élus sera plus difficile. L'objectif affiché par ADP est de réduire le bruit (certains avions plus lourds sont moins bruyants que des avions de masse inférieure). Mais nous savons que la conséquence c'est l'impossibilité de maîtriser le développement du trafic d'aviation d'affaire !

Evolution du trafic :

On sait que ADP veut augmenter l'activité aviation d'affaire. Son PDG l'a ben rappelé, au mépris des conditions de vie des riverains !

Plusieurs chiffres ont été donnés lors des CCE (Commission Consultative de l'Environnement).

ADP affirme qu'il n'est pas envisagé de transfert de trafic du Bourget, mais c'était bien envisagé en 2003 par les représentants d'ADP. Le PEB (plan d'exposition au bruit) de 2005 présentait une augmentation de trafic de 20 000 mouvements pour accompagner l'augmentation du trafic européen !

A la question « comment le trafic annuel sera limité aux valeurs indiquées ? » la réponse est que « **la limite en pointe serait de 6 par heure** » (soit 1 vol toutes les 10 minutes !), donc si cette limite est atteinte régulièrement, cela représenterait plus de 30 000 mouvements par an !!

Comme la demande d'ADP est de ré-ouvrir un point de passage frontalier sur l'aérodrome, **le passage à 35 T ouvrira le trafic à tous les appareils** de ce tonnage (avec limite de bruit) de toutes origines géographiques. Rappelons enfin que le nombre moyen de passagers par avion d'affaire est de 2,5 (source : activité du Bourget), ce qui est une incohérence climatique flagrante !

Concernant l'aviation légère, bien que l'activité ait baissée en volume, les nuisances stagnent et les analyses des plaintes de riverains par la DGAC ne sont pas suivies d'effet notable.

Des avions la nuit ? La DGAC indique que le trafic d'affaire de nuit nécessite des pompiers 24H/24, ce qui n'est pas le cas sur l'aérodrome. Mais qu'est-ce qui empêche de le mettre en place ?

Il est important cette fois encore que les riverains et leurs élu(e)s fassent front pour que l'évolution éventuelle de l'activité de l'aérodrome soit accompagnée d'une réduction des nuisances et que les dispositions pour le garantir soient stipulées de façon réglementaire.

Ce que veulent les riverains :

Activité et nuisances

- Que les nuisances sonores n'augmentent pas, voire soient réduites, d'où le travail mené pour réduire les nuisances sonores de l'aviation légère.

Connaître les nuisances actuelles : point zéro

- Pour connaître l'évolution des nuisances de l'aviation d'affaire, il faut déjà connaître la situation initiale.
- Il faut mesurer les nuisances de l'aviation d'affaire (commerciale et autre) sur une période significative afin de connaître le niveau de bruit actuel global et par type d'appareil et ainsi permettre une comparaison avec une situation future.
- La Dirap demande à faire ces mesures en parallèle avec ADP avec ses stations de mesure de bruit.

Nuisances des avions futurs

- Connaître le bruit émis par les avions futurs proposés, en situation locale (mesuré par stations de mesure de bruit) et les valeurs des caractéristiques de bruit (définissant la « Marge »)
 - Connaître les dispositions prévues pour faire respecter la limite.
 - Fixer une limite de bruit aux turbopropulseurs basée sur les mesures locales
- Ou, si pas envisageable, Interdire les turbopropulseurs

Activité de nuit

- Que l'activité d'affaire soit réglementairement interdite la nuit.

Activité et pollution

- Connaître les dispositions prises pour éviter la pollution (données par type d'appareil)

Conclusion

Le lobby du transport aérien accentue ses pressions politiques pour augmenter ses profits au détriment de la santé des populations et du climat en proposant des remèdes fallacieux, comme la compensation, aux émissions de CO2 du trafic aérien.

Le projet de Terminal T4 à Roissy, avec une augmentation du trafic des avions de 38%, ignore les conséquences néfastes pour la santé et le climat. Il promet des emplois qui ne seront que peu adaptés aux populations locales. Le projet d'augmentation de l'aviation d'affaire à Pontoise/Cormeilles en Vexin, ignore également les nuisances infligées aux riverains pour permettre à certains de voyager rapidement à moins de 3 passagers par jet !

Ces projets appellent des associations, des élu(e)s et des populations une grande **vigilance et une réaction forte !** Dans ce contexte, l'opposition à la privatisation d'ADP, doit être le premier combat à mener pour protéger les populations. La première étape est une participation massive pour **soutenir le RIP avant le 12 mars 2020 !**

La mobilisation des populations et des élu(e)s sera encore une fois d'actualité pour préserver la santé et le cadre de vie des populations.

La DIRAP remercie la population et les élu(e)s pour leur soutien passé et futur.

BULLETIN D'ADHESION 2020

Nom: -----

Prénom :-----

Adresse:-----

Téléphone :-----

E mail :-----

MONTANT DE LA COTISATION :

10 € (5€ étudiant), 30€ Associations, par chèque à l'adresse : DIRAP–Rosine BUTEUX 10 rue Jean Perrin
95450 ABLEIGES

Seriez-vous volontaire pour la distribution de tracts ?:

Voudriez-vous rejoindre le conseil d'administration ?: